

COMMUNE DE MONTAUD

PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 08 Novembre 2011

L'an deux mille onze, le huit novembre à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET.

Etaient présents : MM. MURDINET Michel, GERBAUX Laurent, Cécile SUPTITZ, adjoints ; COING-BELLEY Stéphane, PASCAL Philippe, CORVEZ Marion, BOUCAUT Alain, CECCON Robert, ANSELMIER Jean-Michel.

Absents excusés : MM. DESPESE Philippe a donné pouvoir à PASCAL Philippe, CHOROT Lynda, FABRE Corinne, NOEL Michel.

Secrétaire : Madame GUILLAUD Marie a été nommée secrétaire.

Madame Pascale POBLET ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-verbal de la séance du 04 octobre 2011 est approuvé avec 9 voix Pour.

2/ AMENAGEMENT DU SECTEUR DES RAMEES - AVENANT

Le Conseil municipal, Après avoir pris connaissance de la demande d'avenant de la société EPURE,

Considérant que le projet d'aménagement du secteur des Ramées est passé de 200 000 € hors-taxes à 350 000 € hors taxes,

Après en avoir délibéré,

Après vote avec 11 voix Pour et 1 Abstentions,

DECIDE d'accepter le présent avenant qui porte de 16 700 € à 27 230 € le montant hors-taxes du marché de maîtrise d'œuvre signé avec la société Epure de Meylan.

AUTORISE Madame la Maire de signer les documents afférents à cette modification.

3/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame la Maire DONNE au Conseil municipal du résultat des échanges de la Commission Sociale concernant les demandes d'aides

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après VOTE par 12 voix Pour.
DECIDE

DEMANDES DE	date de la demande	BUT DE LA DEMANDE	Proposition de la commission	Décision du Conseil
LocoMotive	12 oct 2010		100	100
France Alzheimer	20 déc 2010		100	100
La Ligue contre le cancer	17 nov 2010		100	100
ADMR	17 sept 2010	Prise en charge des KM	150	150
Club Beauregard	5 av 2011	panier pour Montaudois	30	30
Trisomie			100	100
Total			580	<u>580</u>

D'autre part, suite à la demande de l'Association Montaud Trail Organisation pour le remboursement de la location de salle à l'occasion du 1^{er} Trail le 14 juillet 2011, Le Conseil municipal **RAPPELLE** à l'association les conditions d'octroi du remboursement de la salle : action non bénéficiaire ou sans but lucratif.

4/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande de Maître Aubry-Flaus, notaire à Tullins, concernant la déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle cadastrée « Sur Montaud », constituant un huitième du lotissement de La Buffe,

Considérant la délibération fixant la zone de préemption urbain simple en place sur cette zone,

Après en avoir délibéré, après VOTE par 12 voix Pour.

DECIDE de ne pas préempter cette parcelle.

COMMUNE DE MONTAUD

5/ SALLE DES FETES – TARIFS DE LOCATION AU 1^{er} JANVIER 2012

Madame la Maire RAPPELLE au Conseil municipal ses délibérations en date des 07 décembre 2010 et 1^{er} mars 2011 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après VOTE par 9 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions,

DECIDE de :

Maintenir les tarifs existants comme suit :

LOCATION SALLE DES FETES	<i>au 01/01/2012</i>
pour un week end	arrondi
Pour un particulier résident à Montaud	135.00
Pour un particulier limitrophe	135.00
Pour un particulier extérieur	570.00
Pour une association de Montaud	90.00
Pour une association voisine	135.00
Pour une association extérieure	660.00
Pour une entreprise	800.00
pour 24 heures	
Pour un particulier résident à Montaud	100.00
Pour un particulier limitrophe	100.00
Pour un particulier extérieur	470.00
Pour une association de Montaud	70.00
Pour une association voisine	100.00
Pour une association extérieure	540.00
Vaisselle et autres	
Location de la vaisselle – Totalité	50.00
Location de la vaisselle – couverts seulement	30.00
Caution pour Vaisselle	100.00
Caution pour Salle	2 000.00
Location 8 tables et 30 chaises (maximum)	30.00
Caution Location chaises et tables	200.00
Utilisation du matériel sono par les associations	Gratuit

6/ CHANGEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE OUVERTURE DE CREDITS

Le matériel informatique de la mairie ne correspond plus à l'attente et aux besoins des services. Un devis a été sollicité auprès de la Société CARRI Systems ; il s'élève à 3 737,75 € hors-taxes – soit 4 470,35 € TTC, auquel il faut ajouter un logiciel pour la réalisation des fiches de paye.

Pour permettre la réalisation rapidement de ce projet, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires.

Madame la Maire PROPOSE le virement de crédits suivants :

- Compte 2183 Acquisition matériel Informatique + 6 000 €
- Compte 21578 Acquisition autre matériel et outillage - 6 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après VOTE par 12 voix Pour,

DECIDE :

- **De changer le matériel informatique de la commune et d'accepter le devis de la société CARRI Systems pour 3 737,75 € hors-taxes.**
- **De commander un logiciel pour la gestion des payes en conservant le fournisseur actuel, à savoir Magnus**
- **D'ouvrir les crédits nécessaires en effectuant le virement de crédits suivants :**
 - Compte 2183 Acquisition matériel Informatique + 6 000 €
 - Compte 21578 Acquisition autre matériel et outillage - 6 000 €

7/ TRANSFERT DES CONTRATS ENTRE CCVI et COMMUNE

Dans le cadre du transfert des compétences scolaires et périscolaires, le Conseil municipal prend connaissance de tous les transferts de contrats à effectuer.
Voir la liste en pièce jointe

8/ COMMISSION SCOLAIRE

Madame la Maire PROPOSE au conseil municipal, dans le cadre du transfert des compétences scolaires et périscolaires, de former une commission scolaire.
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Après VOTE par 12 voix Pour,

DECIDE la création d'une commission scolaire qui sera composée de: Philippe DESPESE, Marion CORVEZ et Lynda CHOROT.

Comme pour chacune des commissions communales, Pascale POBLET participera à cette commission ECOLE.

Alain BOUCAUT aidera ponctuellement sur des questions précises et les questions « travaux » seront réglées en lien avec Michel MURDINET.

COMMUNE DE MONTAUD

9/ ADHESION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE - COS 38

Madame la Maire INVITE le Conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations pour le personnel de la Commune de Montaud.

Considérant les articles suivants :

Article 70 et 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Article 5 de la loi n° 2011-2 du 3 janvier 2011 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation de la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Après une analyse des possibilités de mise en œuvre d'une action sociale de qualité qui correspond aux besoins des agents et en respectant les possibilités financières du budget de la commune.

La recherche d'une solution mutualisée doit permettre de répondre au mieux aux attentes des agents et de la Commune et à celle de la Collectivité ; en particulier pour le maintien des avantages acquis par les salariés de la CCVI transférés à la Commune à compter du 1^{er} janvier 2012.

Madame la Maire FAIT PART au Conseil de l'existence du COS 38 présent sur le département depuis 1971 dont le siège sociale est situé : 416 rue des Universités 38401 Saint-Martin d'Hères

Cette association loi 1901 a pour but d'assurer aux personnels des collectivités territoriales de l'Isère de meilleures conditions matérielle d'existence par le versement de prestations à caractère social et de rechercher toutes formes de prestations nouvelles à caractère culturel, touristique et de loisirs.

Quelques exemples de prestations :

- A caractère social : prime de rentrée scolaire, aide aux vacances, prêt d'honneur...
- A caractère familial : cadeau mariage, prime layette, allocation décès..
- Au titre des loisirs : chèque loisirs, chèque vacances, participation financière sur séjours et voyages proposés ou organisés par le COS...
- Au titre de la carrière : Médaille d'honneur, prime départ en retraite...

Cette liste n'est pas exhaustive.

Après avoir étudiée l'offre du Comité des Œuvres Sociales du Département de l'Isère (COS 38),

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles précités et de se doter d'un outil qui renforce le reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

Après vote par 12 voix Pour,

DECIDE d'adhérer au COS 38 pour le développement d'une action sociale en faveur du personnel à compter du 1^{er} janvier 2012,

DECIDE de verser au COS une cotisation égale à 0,90% de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2012,

Les agents sont libres ou non d'adhérer, la cotisation salariale est fixée à 0,10% de la masse salariale. Les modalités de calcul de la cotisation agent dépendent du statut de l'agent : cotisant à la CNRACL ou à l'IRCANTEC.

Pour les agents affiliés à la CNRACL : cotisation sur le traitement de base uniquement. Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : cotisation sur le traitement brut (traitement de base + supplément familial + primes)

10/ PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Cette question est reportée à la prochaine réunion du conseil pour permettre d'obtenir plus d'informations sur l'utilisation des cloches en cas d'alerte.

11/ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Circulation Centre Village** – Proposition pour la mise en place d'un rond point et de rétrécissement, suite à la demande de quelques familles inquiètes par la vitesse dans le centre village. D'autres idées sont émises : Feu réglé sur la vitesse –voir tarif ; « dos d'âne » ; demander aide à Sécurité Routière et DDT
- ✓ **Convention pour utilisation de la salle de la mairie** – en cours
- ✓ **Déclaration de travaux déposée par Com Radio pour pose d'un nouveau pylône**

Considérant que cette construction n'est pas reconnue « d'intérêt général »,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après VOTE par 10 voix Pour et 2 Abstentions,

DECIDE :

D'engager une procédure.

De solliciter Maître Fiat, avocate, pour lancer cette procédure.

- ✓ **Face Belle – Informations** - Publication dans le journal des Affiches le 22/11/2011, remise des plis le 9/01/2012 pour décision en conseil le 10/01/2012
- ✓ **Salle des fêtes** - Travaux - Propositions de Pascale. Les points « Sécurité » seront réalisés rapidement pour être en conformité. Ensuite, une étude globale pourrait être réalisée (confier à un architecte) avec travaux en deux tranches : 1/ extension rapide pour permettre de sortir tapis, tables et chaises de la grande salle et 2/ aménagement de la salle. Projet à réfléchir.
- ✓ **Cérémonie du 11 novembre** – rendez-vous à 11h vendredi matin.
- ✓ **Marché de Noël** – Samedi 10 décembre à partir de 8h pour aider (installation des tables la veille au soir).
- ✓ **Aménagement / reprise du restaurant du village** – Un questionnaire sera présenté à tous les Montaudins par les personnes qui mènent le projet.

COMMUNE DE MONTAUD

Liste des décisions du Conseil municipal Séance du 08 novembre 2011

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Numéro de délibération	Objet des délibérations
1	Aménagement du secteur des Ramées - avenant	9	
2	Attribution de subventions	10	
3	Déclaration d'intention d'aliéner	11	
4	Salle des fêtes – tarifs de location au 1 ^{er} janvier 2012	12	
5	Changement du matériel informatique – ouverture de crédits	13	
6	Commission scolaire	14	
7	Adhésion au comité des œuvres scolaires de l'Isère	15	
8	Déclaration de travaux – Engagement procédure		

Tableau de présence des élus

Nom Prénom	Signature	Cause d'empêchement
POBLET Pascale		
MURDINET Michel		
SUPTITZ Cécile		
GERBAUX Laurent		
GUILLAUD Marie		
BOUCAUT Alain		
ANSELMIER Jean-Michel		
PASCAL Philippe		
COING-BELLEY Stéphane		
CECCON Robert		
CORVEZ Marion		